

Éléments du cadre curriculaire retenus pour l'évaluation

Les composantes retenues pour l'évaluation sont

- Comprendre et réagir;
- Créer et s'exprimer – Écriture (récit de fiction ou texte argumentatif).

Dans la composante Créer et s'exprimer, la **Communication orale – Expression** et la **Représentation visuelle** ne font pas l'objet d'une évaluation au test provincial. L'évaluation de ces domaines demeure l'entière responsabilité de l'école.

Les apprentissages incontournables liés à la composante **Réfléchir et agir** font également l'objet d'une évaluation dans le cadre de la salle de classe. Cependant, le format des tests provinciaux respecte le processus par lequel un projet de communication de qualité est produit en offrant l'occasion à l'élève de planifier et de gérer son projet. La qualité des textes produits par l'élève au test témoigne de la mise en œuvre de ces compétences stratégiques.